

Image not found or type unknown



Imposition sur une succession

Par **Frank Antenne**, le **07/09/2011** à **14:52**

Bonjour,
J'ai hérité de mon père, à l'Ile Maurice, une somme d'environ 200 000€. On ne paie pas d'impôts sur les successions à Maurice. Si je récupère cette somme en France, dois-je payer des impôts, et, si oui, de quel montant?
Avec mes remerciements.